

Par ces présents, ils s'engageaient, entre autres conditions, à partir bientôt, mais ayant appris par une jeune Huronne des Trois-Rivières que des Français étaient arrivés de Québec dans la nuit du 22 au 23 et que, d'un autre côté, une trentaine de Hurons avaient défait un parti d'Iroquois près de Montréal et qu'ils seraient tous prochainement aux Trois-Rivières avec cinq prisonniers d'importance, ils différèrent leur départ et finirent par proposer un échange de prisonniers parmi lesquels devait être compris le Père Poncet.

Le 30, les Hurons, descendant de Montréal avec leurs prisonniers, sans savoir que les Trois-Rivières étaient investies furent entourés par les Iroquois qui donnèrent en cette circonstance une preuve de leur résolution d'établir la paix, car ils se joignirent à eux sans les molester. Arrivés aux Trois-Rivières il dépêchèrent des gens vers leur pays pour sauver la vie au Père Poncet. Quatre ou cinq des principaux Iroquois conduits par Teharihogan, leur principal chef, couchèrent dans le bourg avec autant d'assurance que s'ils eussent été les meilleurs amis des Français ; on les reçut en qualité d'otages et une trêve, à laquelle tous les partis restèrent fidèles, fut conclue pour quarante jours. Six ou sept Iroquois restèrent en otages dans la bourgade. Le siège était levé.

LXXXV

Il y a apparence que M. de Lauzon, apprenant ce qui venait de se passer, confia à M. Boucher les fonctions de gouverneur et regarda M. de la Potherie comme remplacé par ce fait. Ce dernier ne reprit son commandement que cinq années plus tard.

Par les notes qui suivent, il est aisé de voir que nous ne nous trompons pas : Le 3 août, M. Boucher est qualifié de " capitaine du bourg " des Trois-Rivières (*Journal des jésuites*). Le 18 octobre, à Sillery, au baptême d'Angélique Poisson, est parrain M. Boucher, " gouverneur des Trois-Rivières ", représenté par M. de Villeray. Au cap de la Madeleine, le 2 novembre, est dressé le contrat de mariage de Claude Houssard auquel assiste " honorable homme Pierre Boucher, capitaine commandant aux Trois-Rivières, juge Prévost du Cap, lieutenant-général etc. "

Parti du pays des Iroquois le 3 octobre, le Père Poncet arriva aux Trois-Rivières le 28 et y demeura jusqu'au 3 novembre, date à laquelle il se mit en route pour Québec, où eurent lieu les conférences de la paix. M. Boucher accompagnait le Père Poncet. Le gouverneur général félicita M. Boucher, déclarant que la colonie venait de recevoir de sa main un service éminent et le maintint dans le commandement des Trois-Rivières.